

Résolution sur les élections législatives du 26 mars 2006 en Ukraine

2006/2548(RSP) - 06/04/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les élections en Ukraine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement rappelle que les élections législatives et locales du 26 mars 2006 se sont déroulées de façon satisfaisante, dans le respect total des normes internationales. Il adresse dès lors ses félicitations à la population ukrainienne qui, en dépit de conditions parfois difficiles dans les bureaux de vote, a montré son attachement au processus démocratique dans son pays.

Le Parlement demande à tous les membres de la Verkhovna Rada nouvellement élue, de même qu'au nouveau gouvernement ukrainien, de s'engager pleinement pour que ce processus démocratique soit irréversible. Il prie également la Commission et le Conseil de **répondre rapidement aux attentes grandissantes du peuple ukrainien** qui tourne de plus en plus ses regards vers l'Union européenne, en prévoyant un renforcement des mesures prévues par le plan d'action de la politique européenne de voisinage. Il prie en outre les États membres d'élaborer des projets concrets de soutien afin de contribuer à la poursuite des processus de démocratisation et de réforme en Ukraine.

Pour sa part, le nouveau gouvernement est appelé à conforter l'adhésion de l'Ukraine aux valeurs et objectifs européens communs en prenant de nouvelles mesures de promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la société civile et de l'État de droit et à demeurer un **partenaire fiable de l'Union européenne**.

Le Parlement compte sur un accord rapide entre l'Union européenne et l'Ukraine en matière de visas. Il invite également la Commission à respecter intégralement les mesures axées sur la réalisation des perspectives européennes de l'Ukraine.

Constatant que l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et les États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, arrive à expiration en 2008, le Parlement invite la Commission à commencer à négocier un accord d'association avec l'Ukraine. Aspirant à un renforcement de la coopération avec ce pays, il engage enfin l'Union à aider et à soutenir l'Ukraine dans son entreprise de démocratisation et de transition en cours et appelle ce pays à de nouveaux efforts pour qu'il devienne membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce.